

Par l'ensemble des professeurs et des personnels d'éducation et représentants des parents d'élèves du collège René Descartes

Fontenay-le-Fleury, le 10 février 2022

## **Objet : Motion des représentants des parents d'élèves, des enseignants et des personnels d'éducation**

Madame la Rectrice, Monsieur le DASEN,

Par cette motion, les représentants des parents d'élèves, des professeurs et des personnels d'éducation du collège René Descartes de Fontenay-le-Fleury, dénoncent l'insuffisance de la dotation horaire globale proposée pour l'année scolaire 2022-2023.

La perte de 25 heures d'enseignement par semaine, par rapport au projet de la DHG de 2021-2022 et même de 29 heures par rapport à notre dotation effective de cette année, nous semble inadaptée aux besoins des élèves, alors que la dotation de l'année 2021-2022 était déjà largement insuffisante. Cette suppression d'heures est d'autant plus surprenante quand on sait que les effectifs de 6<sup>e</sup> seront en forte hausse.

Dans le contexte actuel, alors que le nombre d'élèves à profil particulier est de plus en plus important dans nos classes, nous estimons qu'il n'est pas possible d'accueillir des élèves dans de bonnes conditions d'apprentissage dans des classes surchargées. Pourtant, les prévisions d'effectifs communiquées par les services de la DSDEN prévoient des classes de 30 élèves sur deux niveaux charnières, la 6<sup>e</sup> qui représente l'entrée des élèves au collège, et la 3<sup>e</sup>, dernière année du cycle 4 et année du Diplôme National du Brevet.

Nous ne comprenons pas non plus cette prévision d'effectifs sur le niveau 6<sup>e</sup> (150 élèves). En effet, il y a actuellement 183 élèves de CM2 dans les quatre écoles élémentaires de notre secteur, à cela s'ajoute des élèves d'ULIS qui ne dépendent pas forcément de ce secteur. Cela implique l'utilisation d'un taux apparent de passage inférieur à 0,82, qui est donc fortement minimisé par rapport à la moyenne des trois dernières années. Nous demandons donc les moyens horaires pour ouvrir une sixième classe de 6<sup>e</sup> générale. Sans cela, en plus de ne pas être sûrs de pouvoir accueillir tous les élèves dans leur établissement de secteur (comme ce fut le cas il y a trois ans), le bénéfice de l'inclusion pour les élèves d'ULIS et de SEGPA présents dans notre établissement sera remis en question. Comment répondre aux besoins spécifiques quand il y a plus de 30 élèves dans une classe ?

De plus, nous estimons que le taux d'heures supplémentaires présenté dans cette DHG (plus de 8% du total des heures) est trop important. L'augmentation du nombre d'heures pour les enseignements entraîne mécaniquement une augmentation du nombre d'élèves et donc une charge de travail plus importante. Les enseignants ont donc moins de temps pour chaque élève, ce qui compromet possiblement leur réussite.

Dans ce contexte de réduction des moyens, notre collège est concerné par l'évaluation de l'établissement. Le document de cadrage de cette évaluation précise que « l'analyse est conduite dans le cadre des moyens octroyés à l'établissement par les autorités de rattachement », ce qui laisse craindre qu'aucun moyen supplémentaire ne soit donné à la suite de cette évaluation. Malgré toute la bonne volonté du personnel du collège, les conditions de réussite optimale (ou en tous les cas de meilleures conditions) ne pourront être réunies sans l'aide humaine, financière et matérielle du ministère. On peut ainsi regretter la suppression de 410 emplois supplémentaires

dans le second degré à la rentrée 2022 au niveau national, soit plus de 7900 postes en cinq ans, alors que les effectifs sont en hausse constante.

Pour toutes ces raisons, nous nous posons un certain nombre de questions :

- Comment pouvons-nous améliorer nos conditions d'accueil, alors même que nos classes sont surchargées, que la DHG 2022 aggravera cela et que le nombre de postes d'AED a diminué à la rentrée 2021 ?
- Comment pouvons-nous espérer donner un enseignement continu et de qualité quand les professeurs et les personnels administratifs et médicaux éducatifs absents ne sont pas remplacés même si l'absence dure plusieurs semaines voire plusieurs mois ?
- Comment pouvons-nous améliorer les conditions d'inclusion des élèves, alors que les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux, que la mise en place des PIAL a fragilisé cette inclusion par la mutualisation qui entraîne des emplois du temps d'accompagnement inadaptés et que les contrats des AESH, qui doivent porter une partie de la responsabilité de cette inclusion, sont toujours aussi précaires ?
- Comment pouvons-nous améliorer l'aide à l'orientation des élèves, alors même que la présence de la PSY-EN a été divisée par deux dans notre établissement cette année ?
- Comment pouvons-nous développer le numérique, alors que les outils à notre disposition et les moyens humains ne sont pas suffisants (ENT géré par une société privée qui ne répond pas aux demandes des personnels, serveurs qui ne peuvent pas supporter un grand nombre de connexion, responsables du réseau informatique qui ne sont plus déchargés...)?

Pour ces différentes raisons nous estimons que l'utilité de cette évaluation, extrêmement chronophage, est très limitée sans un réel engagement du ministère de l'Education nationale et des collectivités locales.

Nous demandons une réévaluation à la hausse de notre dotation horaire globale nous permettant l'ouverture de classes supplémentaires en 6<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>, accompagnée d'un plan de recrutement de professeurs, mais aussi de personnels d'éducation (AED, AESH, CPE), médicaux et administratifs.

Dans l'état, nous nous opposerons donc à la proposition de répartition de la dotation horaire globale, non pas à cause du travail de répartition mené en commun entre l'équipe de direction et les équipes éducatives, mais parce qu'aucune répartition ne semble possible avec une enveloppe globale aussi faible.

Les représentants des parents d'élèves, des professeurs et les personnels d'éducation du collège René Descartes de Fontenay le Fleury.